

L'hon. M. Churchill: Il s'agit d'une nouvelle dépense motivée par la demande de renseignements plus précis au sujet des frais d'exploitations agricoles et du revenu des familles d'agriculteurs, afin que le bureau puisse s'en servir pour améliorer les indices de prix payés aux cultivateurs ainsi que l'évaluation du revenu net du propriétaire d'entreprise agricole et de sa famille. C'est un domaine dans lequel on a eu l'impression que les données statistiques n'étaient pas calculées avec assez de précision, ou plutôt dans la quantité voulue, pour fournir des renseignements satisfaisants sur les problèmes qui se posent aux cultivateurs. Par conséquent, le bureau procède actuellement à cet examen. Je pense qu'il répond à une grande nécessité, car le problème des prix de revient et du revenu dans l'agriculture nous cause sans cesse de nouvelles difficultés.

(Le crédit est adopté.)

Commission des grains—

(Loi sur les grains du Canada)—

626. Inspection et pesage des grains et services connexes—Crédit supplémentaire, \$45,000.

M. McIlraith: Monsieur le président, j'ai une question à poser au sujet de ce crédit et mes observations s'appliquent également au poste numéro 627. Si je comprends bien, nous pourrions parler des crédits relatifs à la Commission du blé et à la Commission des grains dans les comités, même si ces crédits ont été adoptés ici. Le ministre confirmerait-il cette opinion?

L'hon. M. Churchill: Oui, je suis heureux de confirmer cela.

(Le crédit est adopté.)

Crédit spécial—

627. Remboursement à la Commission canadienne du blé des pertes subies par elle dans ses opérations en vertu de la Loi sur la Commission canadienne du blé, à l'égard de l'avoine pour la campagne agricole commencée le 1^{er} août 1956 et terminée le 31 juillet 1957, \$2,145,000.

M. Argue: Monsieur le président, le poste en discussion est spécialement destiné à rembourser à la Commission canadienne du blé les pertes qu'elle a subies au titre de ses opérations sous le régime de la loi en ce qui concerne l'avoine pour l'année-récolte commencée le 1^{er} août 1956 et terminée le 31 juillet 1957. Le ministre dira-t-il au comité ce qu'a été la perte par boisseau d'avoine pendant ce temps? Je me demande aussi s'il nous dirait si le cours actuel de l'avoine et de l'orge semblerait indiquer pour la campagne actuelle un autre déficit? S'il y a un déficit, il va de soi qu'il faudra l'an prochain un autre crédit supplémentaire. La plupart des postes visent

[M. McIlraith.]

des dépenses probables. On ne trouvera pas dans le budget des dépenses de cette année de postes intéressant d'éventuelles pertes pour les syndicats de l'avoine et de l'orge cette année. Le ministre n'ignore toutefois pas que le prix de vente est voisin du prix fixé notamment en ce qui concerne les céréales de provenances. Les producteurs seraient assurément enchantés que le ministre leur dise si, pour une année encore, il est probable qu'on fasse des versements par l'entremise de ces syndicats ou si le Parlement sera appelé à compenser le déficit.

L'hon. M. Churchill: Monsieur le président, si j'allais dire que je prévoyais un déficit l'an prochain, cela serait bien de nature à décourager le producteur. Mes vues là-dessus sont beaucoup plus optimistes. Mon honorable ami ferait bien de les partager. Nous ne prévoyons aucun déficit pour l'année prochaine, ni pour le blé, ni pour l'avoine, ni pour l'orge.

Comme je l'ai signalé, de temps à autre au cours de la dernière campagne agricole, le syndicat de l'avoine était alors en difficulté. Il en était de même du syndicat de l'orge pendant quelque temps, mais les difficultés ont été surmontées et, évidemment, pour ce qui est du blé la situation a été bonne. Ce crédit prévoit le déficit qu'a dû subir le syndicat de l'avoine et démontre encore une fois que le gouvernement n'hésite pas à agir pour appuyer les prix. Lorsque les membres de la Commission du blé seront ici dans deux semaines, il y aura lieu, je crois, d'étudier plus à fond cette question, ainsi que la situation des divers syndicats, de même que les perspectives d'avenir.

M. Argue: Le ministre pourrait-il nous dire quel est le prix par boisseau?

L'hon. M. Churchill: Non.

(Le crédit est adopté.)

M. Speakman: Monsieur le président, je pose la question de privilège. J'aimerais corriger l'impression qu'a créée l'honorable député d'Assiniboia. Pendant les quatre jours où les représentants des syndicats agricoles ont été à Ottawa, j'ai eu le privilège et le plaisir d'avoir de longs entretiens avec de nombreux membres éminents de cette délégation. Pas une seule fois ont-ils donné à entendre de quelque façon qu'une marche sur Ottawa était imminente, et ceux avec qui je me suis entretenu, comptent, je crois, parmi les membres de la délégation qui ont le plus de sang-froid.

(Rapport est fait des résolutions examinées ce jour, et qui sont adoptées.)